



Avocats Européens Démocrates (AED - EDL)
Association Européenne des Juristes pour la Démocratie & les Droits de l'Homme

Déclaration collective de l'AED et de l'ELDH

Haarlem, Düsseldorf, Rome, Londres
25 novembre 2011

LETTRE OUVERTE CONCERNANT DES DEMANDES URGENTES
AU PREMIER MINISTRE TURC RECEP TAYYIP ERDOGAN,
AU PRESIDENT TURC ABDULLAH GUL
ET A TOUS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT TURC

Les bureaux respectifs de l'AED et de l'ELDH, deux fédérations d'avocats européens qui comptent des membres dans 16 pays européens, sont consternés d'apprendre les arrestations massives de 51 avocats turcs, parmi lesquelles se trouve l'équipe d'avocats de Abdullah Öcalan, le même jour, dans des rafles qui ont eu lieu simultanément dans plusieurs provinces et villes de Turquie. Parmi les avocats arrêtés se trouvent aussi des avocats de l'association ÇHD qui est membre de l'ELDH.

Les associations d'avocats AED et ELDH travaillent – inter alia – sur la base du Préambule du Code de Déontologie des Avocats Européens adopté par le CCBE (Conseil des Barreaux Européens) :

L'avocat doit veiller au respect de l'État de droit et aux intérêts de ceux dont il défend les droits et libertés.

Le respect de la mission de l'avocat est une condition essentielle à l'État de droit et à une société démocratique.

Ces arrestations sont un nouvel affront et font suite aux menaces récentes du Procureur et de la Cour de poursuivre les douzaines d'avocats qui défendent les 152 accusés du procès de masse à Diyarbakir, un procès qui est censé reprendre le 6 décembre.

Dans ce procès, les avocats des inculpés ont pris la décision de ne pas défendre leurs clients si ceux-ci ne sont pas autorisés par la cour de Diyarbakir à utiliser leur propre langue, le Kurde, dans leur propre procès.

Tous les avocats de la défense, ainsi que le bâtonnier de Diyarbakir, ont été menacés sérieusement par le Procureur et la Cour, même de persécution, s'ils ne continuaient immédiatement leur assistance légale en turc dans le procès.

Nous voudrions attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que ces arrestations et menaces constituent une transgression de tous les traités des Droits Humains que votre pays a signés.

En outre, les Principes de base relatifs au rôle du barreau approuvés par le huitième Congrès des Nations Unies à la Havane en septembre 1990 n'ont pas été respectés.

Les pouvoirs publics veillent à ce que les avocats puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue.

Lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités.

Cependant, le Gouvernement turc semble agir de façon opposée.

Par conséquent, nous demandons :

- la libération immédiate et le rétablissement dans leurs fonctions de tous les avocats arrêtés et menacés.
- la garantie de l'indépendance de la fonction d'avocat.

L'AED et l'ELDH informe le Gouvernement du fait qu'ils suivront de près le procès.

L'AED et l'ELDH encouragent le Gouvernement à réagir le plus tôt possible par une réponse positive à nos demandes.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Prof. Bill Bowring, Président de l'ELDH
www.eldh.eu

M. Gilberto Pagani, Président de l' AED
www.aed-edl.net

M. Thomas Schmidt, Secrétaire Générale de l'ELDH

M. Hans Gaasbeek
Vice-président de l' AED
Coordinateur de la commission défense de la défense